



Connaitre et gérer le risque légionelles dans les circuits de refroidissement

Activité formation n° 11 94 08443 94 attribué le 14/06/13

Acquérir des compétences et savoir les mettre en œuvre

1/4

Documents de référence

- Arrêtés du 14 décembre 2013 relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement / de la déclaration au titre de la rubrique no 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Décret no 2013-1205 du 14 décembre 2013 modifiant la nomenclature des installations classées.
- Retour d'expérience des missions d'appui techniques depuis 18 années.
- Expérience terrain (exploitation) de plus de 10 ans.
- GUIDES & DOCUMENTS diffusés par le Ministère:
 - Guide Formation 2017 (KoSAMTI)
 - Guide AMR, 2017 (KoSAMTI)
 - Etude qPCR versus Culture, 2015 (KoSAMTI, CAPSIS)
 - REX dépassements 10⁵ UFC/L 2006 à 2016 (KoSAMTI pour le Minsitère)
 - Guide traitement, 2006 (KoSAMTI & INERIS)

Le Module est illustré de nombreux exemples et retour d'expérience terrain.

La formation assurée par M. Merchat, spécialiste risque légionelle dans les circuits TAR.

Venez avec vos questions...

...



Connaitre et gérer le risque légionelles dans les circuits de refroidissement

Activité formation n° 11 94 08443 94 attribué le 14/06/13

2/4

Durée	7h
Public concerné	Technicien ou ingénieur Exploitant, traiteur d'eau, Inspecteurs. Personnel en charge de la gestion du risque ou intervenant directement sur les installations.
Objectif pédagogique	Donner une synthèse claire des conditions de prolifération et dispersion des légionelles, Connaitre les dispositions des arrêtés ministériels Apporter les informations nécessaires à la compréhension des événements conduisant à l'apparition des légionelles dans l'eau du circuit. Identifier les moyens préventifs, curatifs et correctifs à mettre en place en face de chacune des sources de danger identifiées et surveiller leur efficacité.
Objectif opérationnel	Intégrer les notions essentielles sur les légionelles et la légionellose. Participer activement à la réalisation de l'AMR, la mise en place du plan d'entretien, du plan de surveillance et à l'interprétation des résultats de mesure. Respecter les exigences réglementaires en vigueur d'un point de vue administratif et opérationnel. Maîtriser le risque légionelle.
Programme	<p>Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> > Légionelles & légionellose / Les risques et les installations à risque. > Eléments du risque dans les circuits TAR : cible/vecteurs/source. > Danger & origine du danger. > Arbre des causes & les facteurs de risque. <p>Dispositions des arrêtés Ministériels expliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> > Classement au titre de la rubrique 2921. > Les installations soumises à la rubrique 2921. > Objectifs, moyens, démarche des arrêtés ministériels. > Les prescriptions (<i>Analyses réglementaires en légionelles dans l'eau, conception de l'installation, Formation du personnel, Éléments de base de la gestion du risque, AMR, Plan d'entretien, Plan de surveillance, Carnet de suivi, Stratégie de traitement, Gestion des épisodes de dépassements des seuils réglementaires, Les contrôles</i>). <p>Les outils de la gestion du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'AMR, le plan d'entretien et le plan de surveillance. > Les différents types de circuits & les différents modes d'utilisation. > Les outils de la gestion et leur indicateurs d'efficacité. > Les indicateurs de surveillance, interprétation des résultats & gestion des dérives. > Les actions curatives. <p>Réaliser l'AMR</p> <p>Principe, cotation gravité, fréquence, prévisibilité, maîtrise. Identification des facteurs de risque et des événements propres à chaque installation. Conclusions de l'AMR, Suivi & Mise à jour. La gestion du carnet de suivi.</p> <p>Conclusions</p>